

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 07 OCTOBRE 2011

**Présents** : Monsieur Desmarest, Maire  
Messieurs Six, Breffel, Lecat, Littière, Wallet, Braule.  
Mesdames Barski, Perdrieau, Derenty.

**Absents excusés et représentés** : Monsieur Barrette.

**Absent excusé**: Monsieur Grandvalet et Madame Zieger.

**Absents** : Madame Jaworsky, Monsieur Babusiaux.

**Secrétaire** : Monsieur Six.

## **LOCATION ANCIEN PRESBYTERE**

Les occupants de ce logement ont résilié leur bail au 31/10/2011.

Le Conseil Municipal décide de publier une annonce pour trouver un nouveau locataire.

## **RAPPORT ANNUEL 2010 LYONNAISE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport, après en avoir délibéré, adopte celui-ci à l'unanimité.

## **RAPPORT ANNUEL 2010 DU PRESIDENT DU SYNDICAT DES EAUX**

Le rapport annuel n'appelle aucune observation du Conseil Municipal.

## **RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA SICAE**

Le rapport annuel n'appelle aucune observation du Conseil Municipal.

## **ADHESION AU SMIOCE DE LA COMMUNE DE PRECY SUR OISE**

Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de la Commune de Précy Sur Oise qui souhaite entrer dans le SMIOCE.

## **LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Cette délibération remplace et annule la précédente.

La Taxe d'Aménagement précédemment votée à 3 % est revue à 5 % pour couvrir les différentes taxes incluses (CAUE, taxe de raccordement...).

## **CITY STADE**

Lors de la réunion du 18/07/2011, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé de retenir notre candidature pour l'implantation d'un équipement sportif de proximité.

Le Conseil Municipal décide de céder au Département pour un euro symbolique le terrain cadastré AA2 et AA118 le temps de la réalisation des travaux...

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMPAGNIE D'ARC**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros pour couvrir les frais occasionnés par les travaux de réhabilitation de leurs locaux.

Fait à Rethondes, le 08 octobre 2011  
Le Maire,